



Commune de Saint-Oyens

AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Emondage des haies - élagage des arbres

La Municipalité rappelle aux propriétaires fonciers l'obligation d'entretenir leurs haies et arbres afin d'éviter toute nuisance, notamment la diminution de visibilité pour la circulation des véhicules (code rural et foncier, articles 37 et 38). Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Travaux géométriques

L'office de l'information sur le territoire procède à des travaux de numérisation du plan cadastral sur le territoire de la commune. Les propriétaires fonciers sont tenus de tolérer l'exécution des travaux sur leur parcelle et de faciliter l'accès sur leur propriété à l'adjudicataire et à son personnel.

Les marques repère (piquets bleus) sont à préserver durant les travaux.

Les propriétaires fonciers sont exemptés de toute participation financière.

Recensement des chiens

La Municipalité informe que, conformément aux dispositions du règlement du Conseil d'Etat du 20.12.1978, les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer tout changement (naissance, décès, acquisition, vente, donation) **dans un délai de 15 jours**.

Excursion à Saint-Oyen, Savoie

Comme annoncé dans notre dernier tout ménage, le comité de jumelage de Saint-Oyen Savoie organise une excursion les 11 et 12 août prochains. Il existe la possibilité de participer à une seule journée sur les deux proposées et ils restent des places disponibles. N'hésitez pas à vous adresser au greffe pour de plus amples informations.

Fermeture de l'administration communale

Les bureaux resteront fermés du

Lundi 30 juillet au vendredi 10 août 2007

Réouverture du guichet mardi 14 août 2007 à 8 heures

Merci de votre compréhension.

La Municipalité

Culte de l'enfance

Madame Manuela Gianferrari, monitrice du culte de l'enfance pendant 15 ans, vous adresse ces quelques mots :



Chers enfants et chers parents,

L'année étant écoulée et prenant fin en ces jours de printemps, je tenais en tant que monitrice du culte de l'enfance, à vous remercier pour tout le plaisir que vous m'avez procuré lors de nos rencontres.

Après avoir annoncé, à l'avance, mon départ auprès de la paroisse ainsi que dans notre village, je suis malheureusement aux regrets, aujourd'hui, de vous informer que je n'ai trouvé aucune personne pour me succéder à ma tâche.

Mme Marie-José Duruz qui a également assuré pendant 13 ans ainsi que moi-même pendant 15 ans le culte de l'enfance, arrêtons d'ici cet été. En conséquence, nous vous prions à la rentrée de septembre, d'adresser vos enfants directement au Culte de l'Enfance de Gimel qui se déroule chaque dimanche à 10h00 durant le culte « J'y vais », où en cours de culte les enfants sont pris en charge par des moniteurs ou monitrices.

Par contre Mmes Marie-José Duruz, Nathalie Grosjean et Sabine Cornaz se chargeront de vous contacter pour l'organisation du Culte de Noël car la saynète de Noël subsistera à St-Oyens.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous adresse, chers enfants, chers parents, mes plus cordiales salutations.

Manuela Gianferrari



Saint-Oyens, le 22 juin 2007